

Paris, le 24.06.14 003778 CM

—
Le Ministre
—

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la multiplication des démolitions et des expropriations qui touchent les logements, les infrastructures et les terres appartenant aux Palestiniens de la zone C. Je souhaite, en retour, porter à votre connaissance les éléments d'information suivants.

La France considère la zone C comme une partie intégrante du futur Etat palestinien et estime que son développement économique et social est une condition nécessaire à la viabilité de celui-ci, comme l'ont souligné les conclusions du conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne du 14 mai 2012. Avec ses partenaires européens, la France a engagé Israël à respecter ses obligations s'agissant des conditions de vie de la population palestinienne, notamment en mettant fin aux déplacements de populations et aux destructions d'infrastructures, et en améliorant l'accès à l'eau, dans le respect du droit international humanitaire et de la IV^e Convention de Genève qui s'appliquent aux Territoires palestiniens. Elle a également appelé Israël à collaborer avec l'Autorité palestinienne afin que celle-ci dispose d'une capacité d'accès et de contrôle étendue concernant la zone C.

Lors de la session de mars 2014 du Conseil des droits de l'Homme, la France a également voté en faveur de la résolution 25/28 portant sur les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés. Celle-ci condamne les expropriations de terres, les démolitions d'habitations, les confiscations et les destructions de biens et les expulsions dont sont victimes les Palestiniens, et rappelle les conséquences socio-économiques dramatiques qu'entraînent le détournement de ressources en eau et la destruction de vergers et de cultures. Elle demande également à Israël de mettre un terme aux politiques et aux pratiques discriminatoires affectant les Palestiniens et déplore le déplacement forcé de civils.

Notre Consulat Général à Jérusalem et notre Ambassade à Tel Aviv suivent avec attention les développements de la colonisation et les violences qui l'accompagnent. La France condamne systématiquement la colonisation israélienne dans les Territoires palestiniens, qui est illégale au regard du droit international et qui constitue une menace vis-à-vis des efforts de paix et de la viabilité d'une solution fondée sur deux Etats.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages respectueux.



Laurent FABIOUS

Madame Claude LÉOSTIC
Présidente
Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine
14, passage Dubail
75010 PARIS